



A.I.D.L.D.
Entretenir
Promouvoir
Fédérer pour la
Levée de la
Divatte

Compte-rendu de la réunion d'information / Assemblée Générale de l'AIDLD

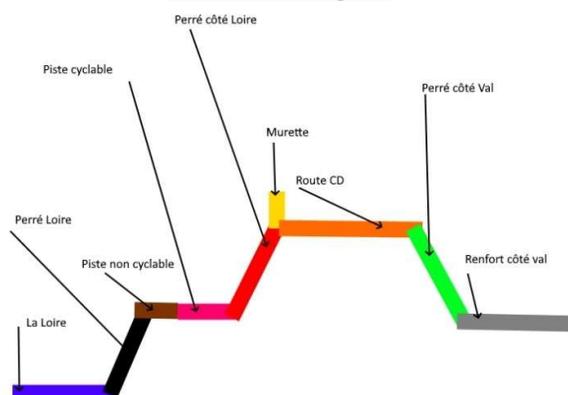
Vendredi 21 mars 2025

➤ Rappel de l'objet de l'association :

Entretenir, Promouvoir, Fédérer pour la Levée de la Divatte.

Nous sommes à ce jour 300 adhérents. La digue protège 2 200 hectares, 13 000 habitants et 1 700 maisons. L'AIDLD est reconnue comme l'association de référence de l'ouvrage, respectueuse, constructive mais déterminée. L'objet de l'asso c'est une digue, mais avec différents intervenants ... il faut se battre face à l'éternel jeu de ping-pong. A chaque couleur sa responsabilité.

Schéma Digue



ALD - 1 allée du port - 44450 St Julien de Conçelles

Président : Christophe HIVERT

laleveedeladivatte@gmail.com - <http://divatte.e-monsite.com> - Facebook : Association de la Levée de la Divatte ALD - 06 09 40 90 10

Notre association est sans pouvoir et sans argent ... et pourtant nous faisons avancer les choses.

➤ **Historique de l'association :**

En 1846 création de l'association syndicale de la Divatte. Regroupant les propriétaires du val nantais, afin d'ériger une levée, financée au 2 tiers par les habitants. C'est la seule Levée de Loire à avoir été financée et administrée en partie par ses habitants. En 1988 dissolution de l'association syndicale de la levée de la Divatte et en 1989 transfert au département.

Après la crue alarmante de 1995 un groupe de riverains crée l'AIDLD.

- 27 mars 1996, première réunion publique de plus de 500 personnes
- Suite à la réunion constitution de l'association. Dépôts des statuts à la préfecture de Nantes le 29 mai 1996

➤ **Résumé de ce qui est au crédit de l'AIDLD :**

- 1996 : Publication du premier « Divatte Info » pour sensibiliser les riverains
- 1996 : Marche de la Digue
- 1996 : Pression sur le Conseil Départemental pour mettre en place les travaux d'urgences nécessaires à la digue : plus de 10 millions d'€ d'investissement suivront
- 1998 : Organisation de la fête des 150 ans de la digue
- 2003 : Pétition
- 2003 : Réalisation de la 1ère partie de la route de la vallée
- 2004 : Participation à la réalisation du 1er PICS
- 2008 : Nantes sur la Loire à Vélo, retour par la Divatte. Plus de 20 000 participants enregistrés lors de cette édition record
- 2010 : Co-organisateur des commémorations sur les 100 ans de la crue
- 2012 : Création de la piste cyclable : après notre argumentation c'est devenu une évidence pour deux responsables du Conseil Général (Mr Daubysse et Mr Deniaud) qui décident de soutenir le projet
- 2014 : Participation à la Fête du vélo, fermeture de la digue
- 2015 : Participation à la Fête du vélo, fermeture de la digue
- 2016 : Appuis auprès des élus locaux pour apaiser la circulation : réalisation des premiers ralentisseurs.
- 2017 : Confrontation des élus locaux aux conséquences de la GEMAPI
- 2018 : Mise en garde quant à la mise à jour du PPRI
- 2018 : Participation à la Fête du vélo, fermeture de la digue
- Et tous les ans, rencontres des élus communaux, départementaux, régionaux, députés ...

➤ **Un besoin de renouvellement :**

Il semble malheureusement que le dynamisme de l'AIDLD s'essouffle. Il nous faut du renouvellement. Et pourtant ... croyez nous il y a du travail à faire face à des élus qui connaissent de moins en moins leur territoire et qui vivent de plus en plus sur les coteaux.

➤ **Le seuil de Bellevue par le CLD :**

Nous remercions la présence du CLD (Comité Loire Demain) pour sa présentation sur « La suppression du seuil de Bellevue en 1976 et de son rétablissement prévu en 2025 ».

➤ **Rééquilibrage :**

Pour rappel contrairement aux années 60/70 ces travaux ont été longuement préparés avec des modélisations mathématiques et une maquette. Nous ne sommes pas dans l'à peu près.

Pour mémoire il faudrait 3 siècles pour retrouver le niveau originel en supposant que tous les alluvions se déposent alors que l'on considère que seulement $\frac{1}{4}$ se déposent.

Ce projet à plus de 30 ans d'existence, la nouveauté c'est que maintenant la communauté urbaine de Nantes y voit un intérêt pour préserver la prise d'eau.

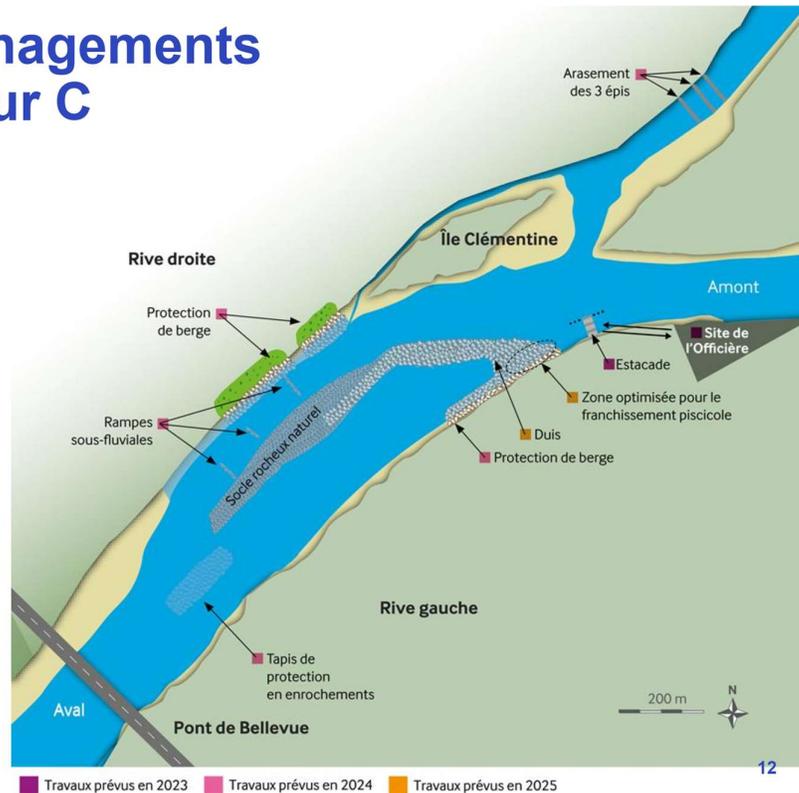
Pour rappel depuis les années 80 la doctrine n'est plus adapter la Loire à la navigation mais la navigation doit s'adapter à la Loire, c'est la fin de la Loire navigable.

Pour la levée de la Divatte les intérêts principaux :

- Diminution de l'affouillement en pied de digue
- Aggravation des crues limitées à 3 à 4 cm
- Nous sommes nostalgiques

Cette année on entre dans la dernière phase du projet.

Les aménagements du secteur C



➤ Nouvelle gouvernance de la Levée de la Divatte - GEMAPI

La CCSL va se faire assister par l'Établissement Public Loire (EPL) pour les aspects techniques et une partie des contraintes financières. Cet organisme présente l'avantage « d'exister » ! et de disposer en interne des compétences d'ingénieries appropriées. Il gère déjà l'entretien d'ouvrages sur la Loire du même type que notre levée. Il maîtrise les bouclages financiers auprès des financeurs institutionnels, mais il est aussi habitué des différents textes de loi. Il était anciennement l'établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents (EPALA). L'EPL est un syndicat mixte composé de 6 régions, 16 départements et 22 villes, agglomérations et métropoles de plus de 30 000 habitants du bassin versant de la Loire, ainsi que de 6 syndicats intercommunaux d'aménagement de la Loire et de ses affluents (SICALA). Créé en 1983, son siège se situe à Orléans.

Le comité de pilotage chargé de gérer la loi GEMAPI est en place. Plusieurs réunions ont eu lieu. On a constaté un certain flottement dans les travaux réalisés habituellement par la DDE. La passation a été longue et les « excuses » de part et d'autre sont nombreuses.

La taxe GEMAPI est en place. Le budget GEMAPI vient d'être voté, il n'a pas encore été consommé. La collectivité a fléchi 200 000 € pour l'EP Loire. Seuls les propriétaires fonciers vont payer. Le montant ne peut dépasser 40 € par habitant.

Notre inquiétude, attention aux recoupements et à la déresponsabilisation dans lesquels nous entraîne la GEMAPI. Attention à ne pas créer une mini usine à gaz, car

ALD - 1 allée du port - 44450 St Julien de Concelles

Président : Christophe HIVERT

laleveedeladivatte@gmail.com - <http://divatte.e-monsite.com> - Facebook : Association de la Levée de la Divatte ALD - 06 09 40 90 10

l'administration en fait sa spécialité. La loi GEMAPI a, à son tour, ajoutée une strate supplémentaire au mille-feuilles administratif.

➤ **Retrait de la région de l'EP Loire**

Les maires ont envoyé un courrier à la région pour dénoncer cette décision. Nous allons rencontrer l'EP Loire bientôt avec Mr Jounier. Rencontre de notre député à prévoir.

➤ **Entretien courant brossage :**

Pour rappel :

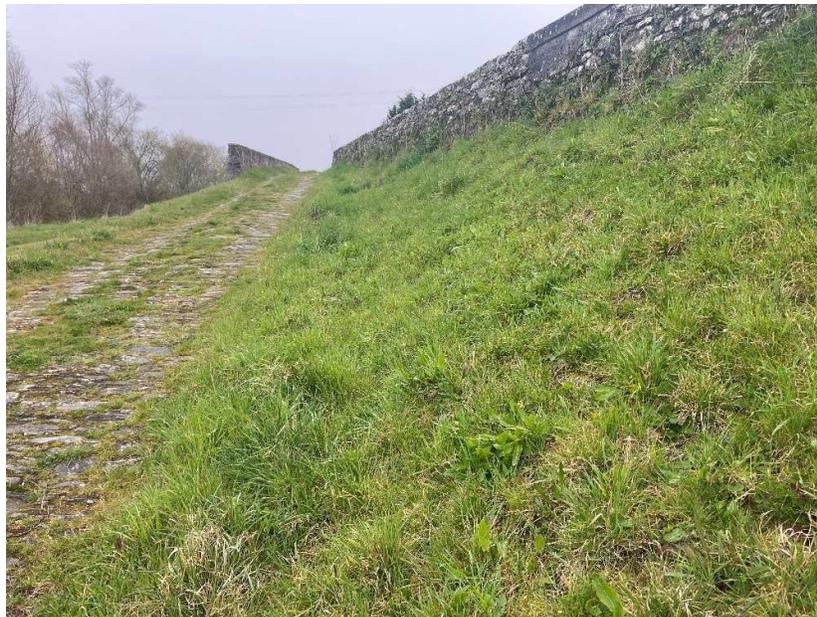
Avril 2021 Retraite de l'employé dédié à plein temps

Hiver 2021/2022 Pas d'entretien

Suite aux relances Avril 2022, grattage de la digue par le département

Hiver 2023/2024 Pas d'entretien

Septembre 2024 Fauchage de la digue par la CCSL



Nous n'avons jamais vu la digue dans un tel état. Par endroit on ne voit même plus les pierres ! Nous avons relancé la CCSL plusieurs fois, le brossage vient juste de commencer, cette semaine. A l'automne nous avons insisté pour faire comprendre que non le fauchage n'est pas de l'entretien, il faut faire du grattage. Avec 1 à 2 grattages par an on doit revenir à un entretien normal et simplifié. Il ne faut pas se laisser dépasser. Auparavant un grattage en février tous les ans était suffisant.



Reste le problème du pied de perré, en effet le désordre est si important que maintenant les reliquats de terre et de restes végétaux s'accumulent en pied de perré.

Arbres en pied de digue. Nous notons, notamment aux « Mottes » le développement d'arbres dans des proportions alarmantes. La consigne est claire, des arbustes ok mais pas d'arbres. VNF en particulier sait très bien que c'est dangereux pour la digue. L'EP Loire le rappelle aussi. Il va falloir relancer VNF.



ALD - 1 allée du port - 44450 St Julien de Concelles
Président : Christophe HIVERT

laleveedeladivatte@gmail.com - <http://divatte.e-monsite.com> - Facebook : Association de la Levée de la Divatte ALD – 06 09 40 90 10

➤ **Entretien courant murette :**

15 impacts à ce jour ! On nous fait remarquer que des fonctionnaires du département n'aurait pas compris que cet ouvrage leur revient. Christophe précise que la murette est du ressort du département. Nous allons leur rappeler.

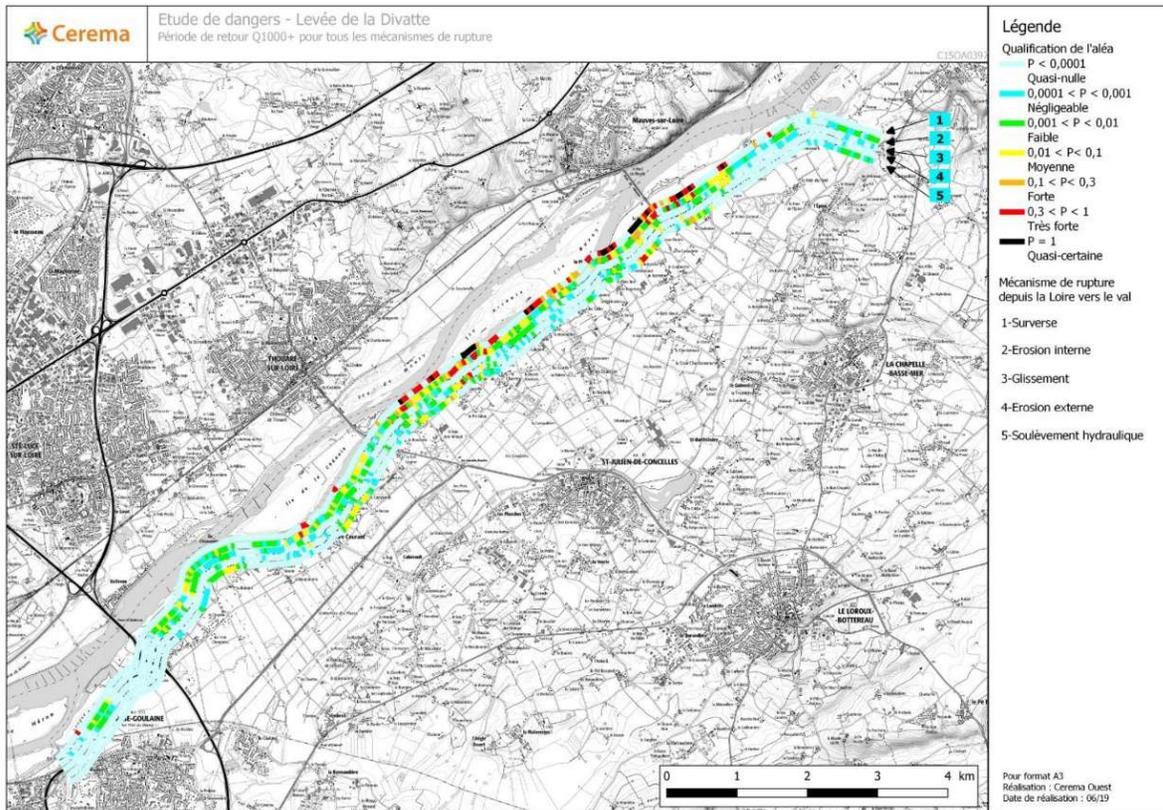
➤ **Entretien courant / re-jointement :**

Travaux de re-jointement à la Pinsonnière. Très bien fait. Va continuer vers le nord. Ils ont profité d'une enveloppe restant du fond vert. Un nouveau re-jointement va être prévu mi-mars sur 6 semaines. Les 300 000 € de la GEMAPI n'auraient pas été consommés.



➤ **Entretien lourd :**

Il n'est prévu aucun travail lourd pour le moment ! Le constat des travaux à réaliser sur la digue a été fait par le rapport du CEREMA. On sait ainsi précisément ce qu'il faut faire et par où il faut commencer, il ne reste plus qu'à prendre les décisions. Ainsi sur la carte de l'étude de danger du CEREMA on note bien qu'il y a des zones où l'aléa est quasi certain ! Des travaux doivent donc être fait mais rien n'est prévu à ce jour.



➤ PPRI :

Notre point de vue :

Nous n'avons jamais été contre le PPRI, nous connaissons ce risque et vivons avec en pleine conscience. Il n'est plus question de construire des maisons au milieu de nulle part au milieu de la vallée.

- Nous vivons avec ce risque nous le connaissons
- Nous souhaitons VIVRE dans le val
- Aménager les constructions existantes
- Ne pas bloquer l'activité économique
- Comblers les dents creuses

Comme nous le présentions la révision du PPRI se base sur des hypothèses alarmistes pour faire passer la politique générale de désengagement de l'Etat. Le réchauffement climatique est bien réel en revanche. Aux Nouvelles cliniques Nantaise et aux CHU par contre, ils ne leur ont pas interdit de faire des parkings sous le niveau de la Loire !

Nous avons vu la Loire changée depuis 40 ans, le fond de la Loire s'est effondré, maintenant il s'est stabilisé. Depuis 2000 nous remarquons que les épisodes de crues sont de plus en plus rares. Il y a 10 ans, on ne pouvait pas dire ça, maintenant avec 20 ans de recul cela devient inquiétant.

ALD - 1 allée du port - 44450 St Julien de Conçelles
Président : Christophe HIVERT

laleveedeladivatte@gmail.com - <http://divatte.e-monsite.com> - Facebook : Association de la Levée de la Divatte ALD – 06 09 40 90 10

Les faits avérés :

- Le lit du fleuve a baissé de 3 à 4 mètres
- La Loire peut absorber des débits beaucoup plus importants, Pour un même crue que 1910 le niveau est 1m40 à 2m inférieur, Ainsi, la crue de type 1910 devient en terme statistique milléniale et non plus centennale
- Ce nouveau PPRI ignore totalement les dernières études unanimes (GIEC Pays de la Loire, Explore 2070, GIP Loire Estuaire, ...) qui prévoient avec le réchauffement climatique une baisse des débits de la Loire et de la fréquence des crues.

Présentation de la carte des PHEC (Plus Hautes Eaux Connues) de Nantes avant le dernier PPRI de cette zone. On voit bien que sur Nantes on interprète les chiffres comme on le souhaite car le CHU et la Clinique Confluence ont été construit dans d'anciennes zones inondables. Que dire de la Clinique Confluence pour laquelle dans le PPRI Nantais il a été écrit un paragraphe spécifique pour la justifier...

Les nouvelles cartes PPRI :

On remarque que les zones d'aléas s'étendent. Ce qui choque c'est la comparaison avec les cartes du cadastre Napoléonien datant d'avant l'érection de la levée. Des villages historiquement hors d'eau de tout temps deviennent à risque ... Nous allons défendre ce point. Il est fait la remarque du village de la Haute vallée qui n'a jamais connu d'inondations, y compris en 1910.

La côte de référence baisse un peu de quelques centimètres à une dizaine suivant les endroits. C'est favorable et c'était inévitable ...

Le tableau standard des aléas, là sont les véritables contraintes.

Règles générales de construction du règlement PPRI

Aléa		faible ou modéré	fort	très fort
Zones urbanisées	Centre urbain	Les constructions nouvelles sont soumises à prescriptions	Sont soumises à prescriptions : • les constructions nouvelles dans les dents creuses ; • les constructions nouvelles dans le cadre d'opération de renouvellement urbain, avec réduction de la vulnérabilité Toute autre construction nouvelle est interdite	Sont soumises à prescriptions : • les constructions nouvelles dans le cadre d'opération de renouvellement urbain, avec réduction de la vulnérabilité Toute autre construction nouvelle est interdite
	Zone urbanisée hors centre urbain	Les constructions nouvelles sont soumises à prescriptions	Sont soumises à prescriptions : • les constructions nouvelles dans le cadre d'opération de renouvellement urbain, avec réduction de la vulnérabilité Toute autre construction nouvelle est interdite	
Zones non urbanisées	Toute construction nouvelle est interdite			

Pour ce qui est des prescriptions de l'Etat et des assureurs pour les compteurs, les cuves, ... nous pensons qu'elles sont inévitables. Il y aura des aides, à chacun de choisir s'il veut appliquer les règles ou assumer son propre risque. En effet en cas de sinistre ces équipements ne seront pas indemnisés.

Il semble que le registre d'enquête public ne soit pas encore disponible. Nous allons vérifier.

Les dernières nouvelles :

- Il a été reporté suite à des nouvelles consignes à intégrer venant de l'Etat. Ils ont souhaité augmenter le nombre de brèches possibles sur la digue pour leurs calculs. Au lieu de 3 ou 4 on double.
- Le pied de digue sera le plus impacté
- La carte des aléas serait terminée, ils ne vont pas le refaire
- Prochaine réunion à la fin de l'année 2025

La salle de sport de St Julien devrait être faite en cuvelage. Le pôle sportif de St Julien n'est pas remis en cause.

➤ **Les camions sur la digue :**

C'est encore et toujours un sujet sensible. C'est un combat emblématique de l'association. Il semble qu'il y ai plus de camions, notamment des étrangers. Vous pouvez signaler les camions à la police municipale de St Julien : policemunicipale@saintjuliendeconcelles.fr

Il semble qu'il ne faut pas prendre les camions en photo, c'est à vérifier. Il est fait remarquer que le panneau sauf desserte est ambigu, il faudrait peut-être le changer.

➤ **Crue :**

Cette année la Loire est restée haute longtemps et très tôt, avec des nappes alluviales remplies très tôt. Chaque épisode pluvial a entraîné directement une montée des eaux. Ils ont lâché l'eau des barrages en septembre pour les vider avant la crue ce qui a provoqué des crues précoces. On a eu des niveaux de crues certains mais plutôt modeste par rapport à la pluviométrie. Les pompes ont fonctionné une fois. La vallée a été inondée mais pas plus que d'habitude, sauf pour le canal.

➤ **Débord de Loire :**

Cette année une belle manifestation va avoir lieu, du 12 au 18 juin, Débord de Loire. Avec de nombreuses animations sur la Loire. La CCSL a pris les choses en main et va réaliser sa propre animation, en particulier le 15 juin sur La Pierre Percée et la Chebuette. Nous avons insisté pour fermer la digue de la Divatte et l'ouvrir aux vélos comme à chaque fête du vélo. Nous avons en partie eu gain de cause, la digue sera fermée à la circulation entre La Chebuette et La Pierre Percée.

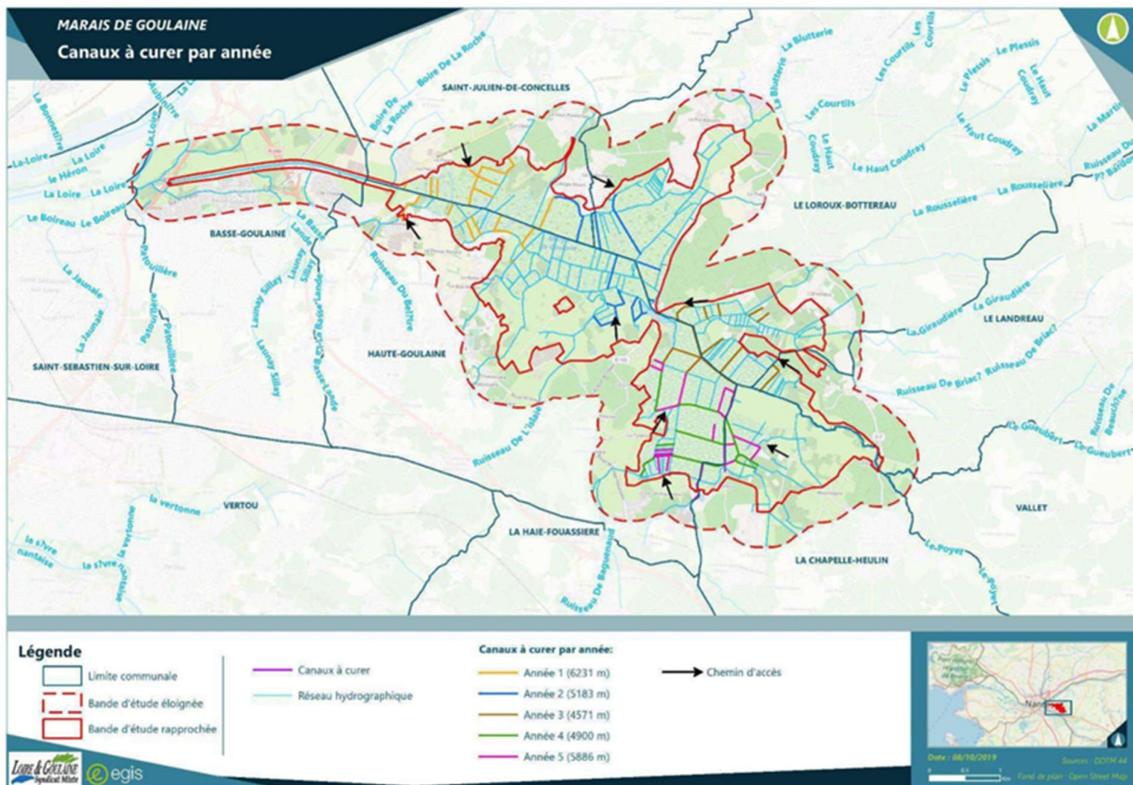
Nous aurons donc besoin de bénévoles pour fermer les accès comme nous l'avons déjà fait. Merci de nous contacter à ce sujet, nous aurons besoin d'une dizaine de bénévoles.

➤ **L'entretien des canaux du val**

L'entretien du canal des Bardets n'était pas dans le périmètre de l'asso, mais les adhérents de l'ALD sont les habitants du val et donc sont concernés, ils nous sollicitent donc. Auparavant ce problème était géré, l'entretien était assuré.

Les faits :

- Le pied de coteaux et les marais recueillent toute l'eau du bassin versant avec ses sédiments
- Le pied de coteaux et les marais sont quasiment plats les débits sont donc relativement faibles, cela conduit au dépôt de sédiments. Ce phénomène n'existe pas sur les coteaux.
- Nos ancêtres pour évacuer l'eau ont créé sur la base de chenaux plus ou moins existant des canaux pour évacuer cette eau vers la Loire
- Le canal des Bardets n'est plus creusé depuis plusieurs années, on parle même des années 1990 sur certains endroits !
- Auparavant le canal était creusé par le Syndicat Loire et Goulaine. Le financement était assuré par une taxe prélevée sur les habitants du Val.
- Depuis le 1er janvier 2022 le SYLOA (Syndicat Loire Aval) assure la compétence GEMAPI suite à la dissolution du Syndicat mixte Loire et Goulaine et du Syndicat de la Divatte. La taxe locale n'existe plus
- A partir de 2023 le curage qui était précédemment réalisé en régie avec la pelle du syndicat sera réalisé par des entreprises privées.
- Les canaux, les fossés et les cours d'eau ont des réglementations spécifiques. Un canal ou un fossé peut être creusé sans trop de contraintes. Une rivière c'est impossible, en conséquence de la loi sur l'eau il faut une étude environnementale préalable
- Le canal des Bardets justement ou injustement a été classé comme cours d'eau, il faut donc des études préalables à toute intervention
- Le marais lui continue d'être creusé que cela soit sur les canaux où la rivière de la Goulaine, on peut donc agir, même avec une réglementation difficile,



- L'absence d'entretien régulier conduit à la fermeture du milieu et à une perte de d'intérêt biologique. Tout le monde admet que les canaux doivent être creusés pour les raisons suivantes :

Le curage des canaux

Le curage des douves (ou canaux) du marais fait partie des actions du DOCOB. Il permet d'améliorer le fonctionnement hydroécologique du marais et en particulier:

- Augmenter le volume d'eau dans les canaux
- Améliorer la qualité de l'eau
- Augmenter les capacités de circulation de l'eau dans les canaux et de connexion hydraulique entre les canaux
- Améliorer la capacité d'accueil pour la faune aquatique
- Limiter le risque de botulisme
- Maintenir les caractéristiques paysagères du site
- Faciliter la navigabilité du réseau

Gestion des

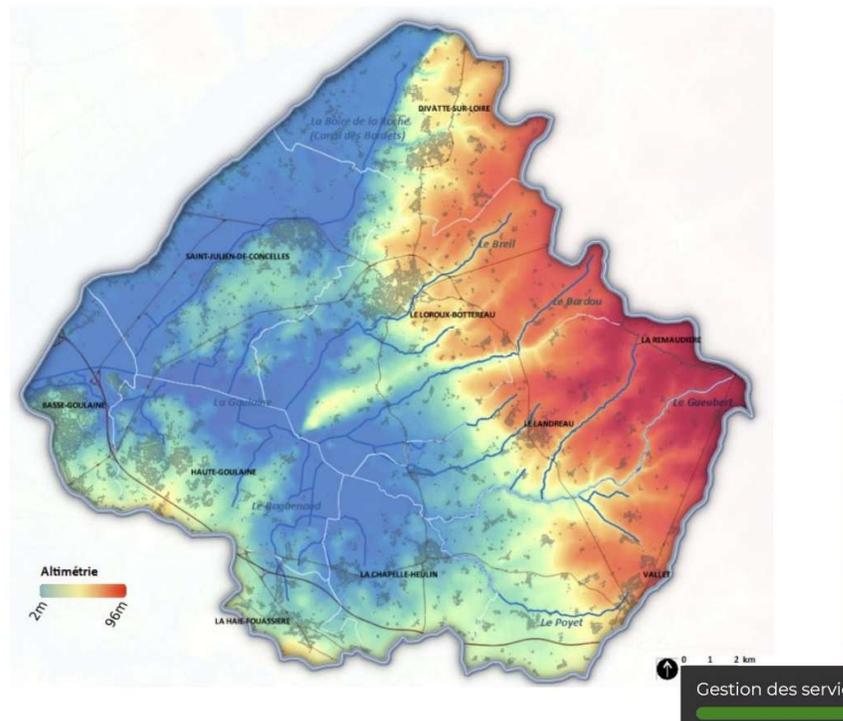
- Il y a une polémique nouvelle sur l'origine des sédiments qui s'accumulent. Cette polémique n'existait pas auparavant. Les sédiments viennent de toute part sans distinction. Mais les maraichers sont particulièrement visés du doigt pour le sable qu'ils utilisent.
- La Vallée est naturellement sableuse, c'est la raison pour laquelle les maraichers sont ici.

ALD - 1 allée du port - 44450 St Julien de Concelles
Président : Christophe HIVERT

laleveedeladivatte@gmail.com - <http://divatte.e-monsite.com> - Facebook : Association de la Levée de la Divatte ALD - 06 09 40 90 10

- Tout autour les terres sont cultivées, en conséquence elles sont sensibles aux ruissellements
- Les maraichers sont prêts à payer pour le creusement
- Les maraichers depuis plusieurs années avec plus ou moins de bonne volonté ont acceptés de mettre en place des bacs à sable, ce n'est pas encore terminé
- Le problème est l'évacuation des boues qui serait chargée en arsenic, pour rappel celui-ci provient vraisemblablement de l'arsenic de soude utilisé en viticulture de 1945 à 2001 pour lutter contre l'Esca une maladie de la vigne depuis quasiment incurable

Le relief



Notre constat :

- Le risque d'inondation dans la vallée augmente
- Il n'y plus de fond, les poissons vont mourir et la jussie s'étendre
- Auparavant ce problème n'existait pas car il était tout simplement géré
- On parle du sable en désignant les maraichers alors que si les maraichers sont là c'est grâce au sol naturellement sableux de la vallée.
- Il est fait remarquer que la sable, une fois dans le canal est peu mobile. Il suffit juste de creuser en des points adéquates et ainsi les $\frac{3}{4}$ du problème est réglé.
- Désigner les maraichers comme unique responsable du problème c'est stérile et inexact
- La Loi sur l'eau et la fébrilité politique conduisent à l'inaction et aux drames que l'on a vu l'an dernier dans le Nord. Dans cette région tout le monde s'accorde à

ALD - 1 allée du port - 44450 St Julien de Concelles

Président : Christophe HIVERT

laleveedeladivatte@gmail.com - <http://divatte.e-monsite.com> - Facebook : Association de la Levée de la Divatte ALD - 06 09 40 90 10

dire que l'entretien a été négligé, les agriculteurs n'avaient pas été écouté, ni la chambre régionale des comptes qui dès 2023 préconisait l'entretien des canaux ... Les travaux ont bien été fait, mais trop tard.

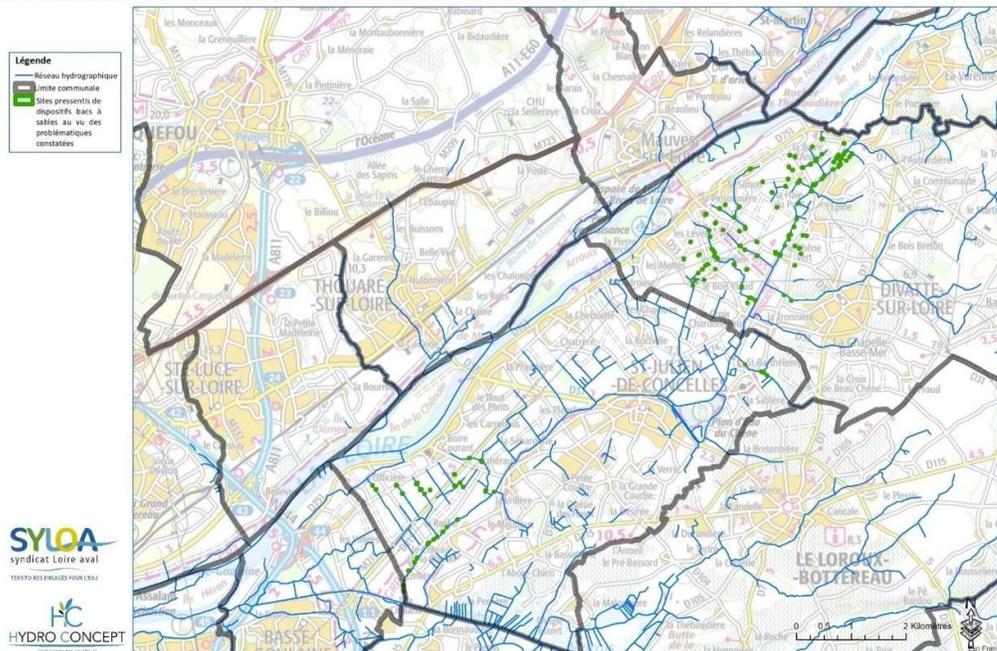
- Il est vrai que certains maraîchers ne montrent pas l'exemple et pourraient construire des pièges à sable simplifié, il faut une évolution des mentalités.

Ce qui avance :

- Côté St Julien un nettoyage va être mis en place. Il était envisagé de refaire une étude mais pour gagner du temps ils vont utiliser la dernière. C'est ce que fait remarquer l'un des intervenant, membre de la municipalité.
- On parle d'un « retrait de sédiment » et pas d'un curage !! Il aura lieu en juin/juillet par tronçon.
- Ce serait les communes qui vont s'en occuper et pas le syloa.
- Les associations foncières des maraîchers se proposent de gérer les boues et sont volontaire pour payer une partie du creusement et obliger les adhérents à mettre en place des pièges à sable.

Tout dernièrement il est fait le commentaire d'une étude pour l'implantation de bacs à sable. Ils seraient financés par les maraichers en partie. C'est tout nouveau, avec de nombreux bacs, en particulier sur Divatte sur Loire. On nous précise que l'implantation des bacs à sable sur Divatte sur Loire a commencé il y a plusieurs années et pour autant le canal n'a pas été creusé. Les maraichers sont dubitatifs. Y a-t-il réellement une volonté d'entretenir le canal. L'enquête est en cours et très peu de personnes semblent au courant.

CARTE 1 : LOCALISATION DES SITES PRESENTS DES DISPOSITIFS RECUPERATEURS DE SABLES



ALD - 1 allée du port - 44450 St Julien de Conçelles
Président : Christophe HIVERT

laleveedeladivatte@gmail.com - <http://divatte.e-monsite.com> - Facebook : Association de la Levée de la Divatte ALD - 06 09 40 90 10

Il est aussi fait la remarque de travaux réalisés pour naturaliser certains cours d'eau. Nous comprenons tout à fait cette justification pour des cours d'eau où la pente est réelle. Le long du plan d'eau, dans une zone à faible pente, cela nous paraît par contre assez étonnant. En effet, un jour il faudra bien creuser pour retirer les sédiments venant des coteaux et donc retirer les pierres ...

- **Restauration de la morphologie de cours d'eau :**

Sept opérations de travaux ont été réalisées.

Ces opérations ont permis :

- de diversifier les habitats écologiques (granulométrie hétérogène et banquette alluviale)
- de resserrer le lit mineur (augmentation ponctuelle de la dynamique des écoulements)
- de reconnecter les parcelles riveraines aux cours d'eau (connexion nappe/cours d'eau)
- d'encourager les débordements (frein aux processus d'érosion et diminution du risque inondation dans les zones urbanisées aval).

Travaux morphologie : Recharge en granulats

Six opérations de recharge en granulat du fond de lit ont été réalisées.



Champs Failli



Etang du Chêne



Etang du Chêne

➤ **Point trésorerie :**

Solde des comptes : 117,80 €.

Dépenses récentes : 263,5 € pour l'impression des tracts

Dont de 500 € de l'association Rêve de Loire, qui vient de se dissoudre et solde ses comptes, merci à elle, nous l'avons soutenue.

➤ **Conclusion :**

La réunion a été très suivie, la salle est pleine. Les remarques sont vives et pertinentes. Nous sommes assez contents de la participation qui donne un second souffle à l'association et à notre cause.